

A

( N° 324. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 30 JUIN 1849.

---

Modifications à la loi du 27 septembre 1835, sur l'enseignement supérieur <sup>(1)</sup>.

---

ART. 55.

*Amendement présenté par M. JULLIOT.*

Les bourses universitaires à la charge de l'État sont supprimées, néanmoins celles qui, en ce moment, sont occupées par des élèves ne seront supprimées qu'au fur et à mesure de la cessation des études de ces boursiers.

---

*Amendement présenté par M. PIERRE.*

Porter le taux des bourses d'études de 400 francs à 600 francs.

---

(1) Projet de loi, n° 195.

Rapport, n° 291.

Amendements, n° 309, 312, 314, 317 et 322.